

---

Renvoi au comité de sûreté générale de la pétition du citoyen Baron, chef du 2e bataillon de la Charente-Inférieure, qui réclame un prompt rapport sur son affaire, lors de la séance du 15 ventôse an II (5 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de sûreté générale de la pétition du citoyen Baron, chef du 2e bataillon de la Charente-Inférieure, qui réclame un prompt rapport sur son affaire, lors de la séance du 15 ventôse an II (5 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 101;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_30257\\_t1\\_0101\\_0000\\_18](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30257_t1_0101_0000_18)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

Ils joignent le tableau des dons faits par les communes, et des sacrifices qu'elles ont faits à la Révolution (1).

La Société populaire a armé et équipé trois hussards jacobins qui sont déjà en présence de l'ennemi (2).

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi aux comités d'instruction publique et de division.

## 59

La citoyenne veuve Goureau vient réclamer une prompt justice pour son fils, défenseur officieux, détenu en la maison d'arrêt de la Conciergerie.

Renvoi au comité de sûreté générale (3).

## 60

Le citoyen Martin, patriote, maître d'école de la commune de Villette, persécuté et obligé de s'expatrier pour cause de son patriotisme, s'adresse à la Convention pour obtenir protection et sûreté.

Renvoi au comité de sûreté générale (4).

## 61

Le citoyen Jean Bouchore demande une indemnité pour ses effets saisis par les commissaires à Bliescastel, et des secours pour subsister.

Renvoi au comité des secours publics (5).

## 62

Le citoyen Garin réclame le paiement des salaires qui lui sont dus, comme ayant été employé à la garde de différens effets dans la Belgique.

Renvoyé au comité des finances (6).

## 63

Le citoyen Baron, chef du 2<sup>e</sup> bataillon de la Charente-Inférieure, suspendu de ses fonctions, réclame la justice de la Convention et un prompt rapport de son affaire.

Renvoi au comité de sûreté générale (7).

(1) P.V., XXXIII, 42-43. B<sup>m</sup>, 28 vent. (or suppl<sup>t</sup>) ; J. Sablier, n° 1180 ; C. Eg., n° 565.

(2) Mon., XIX, 639.

(3) P.V., XXXIII, 43.

(4) P.V., XXXIII, 43. J. Sablier, n° 1180.

(5) P.V., XXXIII, 43.

(6) P.V., XXXIII, 43.

(7) P.V., XXXIII, 43. J. Sablier, n° 1180.

## 64

Les sans-culottes, charretiers de la culture des terres du canton de Brie-sur Yerres (1) félicitent la Convention sur ses travaux, demandent un second jour, par décade, pour se reposer, et une augmentation de gages.

Renvoi au comité de salut public (2).

## 65

André Bleau, soldat invalide, détenu à la grande caserne de la Courtille, sans connoître les motifs de sa détention, réclame sa liberté.

Renvoi au comité de sûreté générale (3).

## 66

Les administrateurs du département de police de Paris font passer l'état des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, montant à 6,030 (4).

[Commune de Paris. Etat arrêté au 14 vent. II] (5)

Noms des prisons	Nb. de détenus
Conciergerie .....	485
Hospice du ci-devant Evêché .....	81
Grande-Force .....	625
Petite-Force .....	296
Sainte-Pélagie .....	137
Madelonnettes .....	245
Abbaye .....	137
Bicêtre .....	784
A la Salpêtrière .....	430
Chambres d'arrêt, à la Mairie .....	77
Fermes .....	33
Luxembourg .....	486
Maison de suspicion, rue de la Bourbe ..	430
Brunet, rue de Buffon .....	35
Les Picpus, fbg Saint-Antoine .....	150
Réfectoire de l'Abbaye .....	85
Les Angloises, rue Saint-Victor .....	114
Les Angloises, rue de Lourcines .....	112
Caserne, rue de Vaugirard .....	297
Les Carmes, rue de Vaugirard .....	228
Les Angloises, fbg. Saint-Antoine .....	51
Ecossais, rue des fossés St-Victor .....	91
Saint-Lazare, fbg. Saint-Lazare .....	529
Maison Mahaye, rue du Chemin Vert ..	88
La Chapelle, rue de la Folie-Renaud ....	44
Belhomme, rue Charonne, n° 70 .....	91
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire.	69

Total général ..... 6030

(1) Et non Brie-sur-Gers.

(2) P.V., XXXIII, 44.

(3) P.V., XXXIII, 44.

(4) P.V., XXXIII, 44.

(5) C. 294, pl. 980, p. 9. Certifié par GODARD et CAILLEUX.